

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**
portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Travaux branchement réseau d'eau - rue du parc VC n°25
entre le 13 Février et le 13 Mars 2017 inclus

Le Maire de la Commune de PIERRE DE BRESSE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu les articles L2211.1, L2212.1, L2212.2 et L2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant que les travaux de branchement au réseau d'eau potable de la propriété cadastrée AV 58 et 59, sise rue du parc (VC n° 25), effectués par la SAUR – TLE SBPB de Chalon sur Saône - 71, nécessitent de réglementer le stationnement et la circulation entre le 13 Février et le 13 Mars 2017 inclus ;

ARRETE

Article 1 : Rue du parc, au niveau de la propriété cadastrée AV 58 et 59 (VC n° 25), entre le 13 Février et le 13 Mars 2017 inclus, pendant la durée et sur l'emprise du chantier précité, la circulation des véhicules sera interdite.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h à l'approche du chantier ;

Article 3 : A l'intérieur de cette zone de travaux, le stationnement sera interdit ;

Article 4 : La signalisation règlementaire correspondante sera mise en place et entretenue par la SAUR - TLE SBPB de Chalon sur Saône - 71, chargée de réaliser les travaux ;

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PIERRE DE BRESSE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SAUR - TLE SBPB de Chalon sur Saône – 71 et affiché.

Fait à PIERRE DE BRESSE, le 1^{er} Février 2017

**Le Maire,
Claudette JAILLET**